

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 25 février 2014 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Danielle Laramée, Karine Lefrançois, Lucie Ouellette, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Jean Deschênes, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Michel Phaneuf, Stéphane Racine, Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mme Corinne Payne et M. André Gosselin, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Georges Brissette, dir. gén. adj., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., Line Gohier, dir. serv. org. scol., MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin. et Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

Mmes Estelle Labelle, Johanne Roy, MM. Denis Claude Blais, Normand Chalifoux et Benoît Gagnon, ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CC-140225-4031

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2014.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Éric Lacombe, vice-président du comité de parents, interpelle le conseil des commissaires au nom du comité de parents concernant la cueillette d'information des O.O.P.C. (Orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements).

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CC-140225-4032

M. Claude Girard, commissaire, demande d'inscrire le sujet « Commotion cérébrale » au point 13.1. de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 5.1. Calendrier scolaire 2014-2015 de la formation en milieu carcéral – consultation;
 - 5.2. Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif – adoption;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1. OOPC 2012-2015 – An 3 du cadre triennal – cueillette d'information – adoption;
 - 6.2. Nomination du vérificateur externe pour 2013-2014 – adoption;
 - 6.3. Grille tarifaire 2014-2015 - Politique des frais exigés des parents et des usagers – adoption;
7. Recommandations du comité consultatif de transport :
 - 7.1. Mise à jour de zones à potentiel de risque;
8. Collecte des mandats de l'appel d'offres des postes de travail du centre collégial de services regroupés (CCSR);
9. Résiliation du contrat pour la réfection de la toiture de l'école du Bois-Joli;
10. Acquisition d'un terrain de la Ville de Rosemère pour les débarcadères de l'école Alpha;
- 11.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 3 décembre 2013 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 4 février 2014;
- 11.2. Compte rendu adopté du comité consultatif de transport du 4 décembre 2013 et compte rendu approuvé du comité consultatif de transport du 12 février 2014;
- 12.2.1. Rapport du comité de parents du 6 février 2014;
13. Varia :
 - 13.1. Commotion cérébrale.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2014-2015 DE LA FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL – CONSULTATION

Résolution n° CC-140225-4033

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des services en milieu carcéral en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU le résultat des discussions tenues avec le Service correctionnel du Canada, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les directions des pénitenciers;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale adulte (CCDPOS), le projet de calendrier scolaire 2014-2015 pour la formation en milieu carcéral;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 17 avril 2014;

DE VERSER le document pertinent au répertoire des présentes sous la cote 742.

Adopté

POLITIQUE POUR UNE Saine ALIMENTATION ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Résolution n° CC-140225-4034

ATTENDU l'adoption par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une politique-cadre intitulée « Pour un virage santé à l'école » visant à promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sécuritaire;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du comité de parents, des conseils d'établissement, du comité consultatif des services aux EHDAA et des syndicats et associations (rés. n° CC-130226-3844);

ATTENDU les avis reçus dans le cadre de la consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. André Gosselin

D'ADOPTER la Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10);

DE PRÉVOIR l'entrée en vigueur de ladite Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (RM-10) en date du 1^{er} juillet 2014;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 743.

Adopté

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2012-2013 À 2014-2015 – AN 3 DU CADRE TRIENNAL

Résolution n° CC-140225-4035

ATTENDU que les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire ont été dûment adoptés pour les années 2012-2013 à 2014-2015;

ATTENDU qu'aucun changement dans la situation de la Commission scolaire ne pourrait être de nature à rendre inexacts ou inactuels les orientations, objectifs, principes et critères de répartition de ce cadre triennal;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'INVITER le comité de parents et les conseils d'établissement à soumettre leurs commentaires et suggestions sur les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations, lesquels pourraient être pris en considération à l'intérieur du cadre triennal 2012-2015 ou 2015-2018;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 744.

Adopté

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR 2013-2014

Résolution n° CC-140225-4036

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la nomination annuelle d'un vérificateur externe;

ATTENDU l'appel d'offres triennal public # 190AO-971 effectué en 2011-2012;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE RETENIR Samson Bélair/Deloitte & Touche à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2013-2014;

DE FIXER les honoraires relatifs à ce mandat conformément à l'appel d'offres triennal # 190AO-971.

Adopté

POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS - GRILLE TARIFAIRE 2014-2015

Proposition

ATTENDU la Politique des frais exigés des parents et des usagers (FGJ-08);

ATTENDU les responsabilités de la Commission scolaire en ce qui concerne l'annexe 2 (grille tarifaire);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'APPROUVER la grille tarifaire pour l'année scolaire 2014-2015;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes.

Mme Johanne Beaulieu occupe son siège à 20 h.

M. Stéphane Racine occupe son siège à 20 h 15.

AMENDEMENT À LA PROPOSITION

Résolution n° CC-140225-4037

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'AMENDER la proposition de M. Michel Arcand de la manière suivante :

- En ajoutant le texte suivant après « *D'APPROUVER* la grille tarifaire pour l'année scolaire 2014-2015 », à savoir :

« et concernant spécifiquement les tarifs reliés aux frais de transport des projets commissions :

D'ASSURER, par un mécanisme à être mis en place, que la réussite éducative ne sera pas mise en péril par la tarification du transport scolaire pour recevoir des services éducatifs diversifiés, et qu'une reddition annuelle en soit faite;

DE mettre en place un mécanisme assurant la poursuite des projets pour tout enfant dont le coût supplémentaire relié au transport met en péril la poursuite du projet, et qu'une reddition annuelle en soit faite;

DE faire une reddition annuelle des revenus générés par cette nouvelle imposition de coûts reliés au transport scolaire;

QUE toutes les sources de revenus permettant le transport de tous les élèves fassent partie de cette reddition;

QUE cette reddition identifie clairement les dépenses reliées précisément à la tarification;

QU'annuellement, il soit clairement remis en question cette nouvelle tarification des coûts reliés au transport;

QUE pour tout revenu généré par une tarification du transport permettant de recevoir des services éducatifs diversifiés, il soit déposé l'effort administratif établi pour assurer une équité entre les dépenses dites administratives et les frais chargés aux parents, le tout, selon un mécanisme à être établi par la Direction générale. »

POUR (0).

CONTRE (17) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Lise Landry, Danielle Laramée, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf, Stéphane Racine et Richard Tremblay.

ABSTENTION (1) : Karine Lefrançois.

Rejeté

**POLITIQUE DES FRAIS EXIGÉS DES PARENTS ET DES USAGERS - GRILLE
TARIFAIRE 2014-2015**

Résolution n° CC-140225-4038

ATTENDU la Politique des frais exigés des parents et des usagers (FGJ-08);

ATTENDU les responsabilités de la Commission scolaire en ce qui concerne l'annexe 2 (grille tarifaire);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'APPROUVER la grille tarifaire pour l'année scolaire 2014-2015;

DE DEMANDER à la Direction générale de transmettre au comité consultatif de transport et à la commission d'étude administrative un état de situation concernant la tarification reliée au transport scolaire;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 745.

Adopté

RÉSILIATION DU CONTRAT DE RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE DU BOIS-JOLI

Résolution n° CC-140225-4039

ATTENDU que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) a adjugé un contrat à Les Toitures Vick & Associés inc. pour la réfection de la toiture à l'école du Bois-Joli (rés. n° CC-130528-3913);

ATTENDU que l'entrepreneur a négligé de donner suite à son contrat;

ATTENDU que la CSSMI souhaite procéder à un nouvel appel d'offres pour la réfection de la toiture à l'école du Bois-Joli;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE RETIRER l'adjudication du contrat d'exécution des travaux de réfection de la toiture à l'école du Bois-Joli à l'entrepreneur général Les Toitures Vick & Associés inc. pour la somme de 331 640 \$, toutes taxes exclues;

DE RESCINDER la résolution n° CC-130528-3913 à toutes fins que de droit.

Adopté

ACQUISITION D'UN TERRAIN DE LA VILLE DE ROSEMÈRE POUR LE DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS ET PARENTS DE L'ÉCOLE ALPHA

Résolution n° CC-140225-4040

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) souhaite aménager un débarcadère d'autobus et parents à l'école Alpha;

ATTENDU que le conseil des commissaires a appuyé le projet d'aménagement du débarcadère d'autobus et parents (rés. n° CC-131210-4012);

ATTENDU qu'une partie de la rue de l'Académie est nécessaire pour pouvoir aménager ledit débarcadère;

ATTENDU que la Ville de Rosemère accepte de céder, à titre gratuit, une servitude ou une parcelle de terrain de la rue de l'Académie à la CSSMI;

ATTENDU qu'une entente relative à l'aménagement, l'entretien et l'utilisation des débarcadères sera conclue entre les parties, sous réserve de l'approbation du comité exécutif de la CSSMI;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ACQUÉRIR, à titre gratuit, une servitude ou une parcelle de terrain d'une partie du lot 2 900 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, nécessaire à l'aménagement d'un débarcadère d'autobus et parents et de consentir à la Ville de Rosemère les servitudes requises relativement à cette parcelle de terrain;

D'AUTORISER le directeur général et la présidente à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE VERSER la servitude au répertoire des présentes sous la cote 745A.

Adopté

COLLECTE DES MANDATS DE L'APPEL D'OFFRES DES POSTES DE TRAVAIL DU CENTRE COLLÉGIAL DE SERVICES REGROUPÉS (CCSR)

Résolution n° CC-140225-4041

ATTENDU l'adhésion de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au Centre collégial des services regroupés (CCSR) conformément à l'article 7.3.4 de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant les achats ou recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire (rés. n° CC-100126-3195);

ATTENDU que le CCSR a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'ordinateurs et de moniteurs (postes clients) dès le 24 mars 2014 pour une mise en place des nouveaux contrats pour mai 2014;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de douze mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de douze mois additionnels;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de recourir à l'article 18 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer les commandes à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas, et ce, à la condition que cette règle d'adjudication soit approuvée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

ATTENDU que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) oblige dorénavant les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que la période de collecte des mandats est prévue du 20 février au 14 mars 2014;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CCSR concernant l'achat de micro-ordinateurs est conforme à la LCOP, à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) concernant les achats ou les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

ATTENDU que les besoins de la Commission scolaire sont évalués à plus de 250 000 \$ annuellement pour l'ensemble des achats d'ordinateurs de bureau et portables;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. André Gosselin

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements informatiques de types postes clients;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE – RETRAIT PARTIEL

Résolution n° CC-140225-4042

ATTENDU que l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoit que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU le constat d'évaluation de la zone à potentiel de risque déposé au comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE RETIRER, à partir de 2014-2015, la zone à potentiel de risque 077-20140212-03 pour les élèves de 8 à 12 ans de l'école de la Seigneurie qui doivent traverser le passage à niveau sur le chemin du Plan-Bouchard.

Adopté

MISE À JOUR DE ZONES À POTENTIEL DE RISQUE - AJOUT

Résolution n° CC-140225-4043

ATTENDU l'article 7.3 de la Politique du transport scolaire (TR-01) prévoyant que le conseil des commissaires détermine les zones à potentiel de risque sur recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU le résultat de l'analyse et des visites effectuées par la Direction du service de l'organisation scolaire pour chacune de ces zones;

ATTENDU les constats d'évaluation des zones à potentiel de risque déposés au comité consultatif de transport;

ATTENDU le retrait, à partir de 2014-2015, de la zone à potentiel de risque en vertu de la résolution n° CC-140225-4042;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE RENOMMER, à partir de 2014-2015, les zones à potentiel de risque telles que décrites dans l'annexe A;

D'AJOUTER les zones à potentiel de risque suivantes :

N°	École	Municipalité
077-20140212-05	de la Seigneurie	Blainville
041-20140212-08	du Trait-d'Union	Sainte-Thérèse
041-20140212-11	du Trait-d'Union	Sainte-Thérèse
041-20140212-13	du Trait-d'Union	Sainte-Thérèse
041-20140212-14	du Trait-d'Union	Sainte-Thérèse
041-20140212-15	du Trait-d'Union	Sainte-Thérèse

DE VERSER au répertoire des présentes, sous la cote 746, le document contenant les zones à potentiel de risque visées par la présente résolution.

Adopté

M. Jean Deschênes occupe son siège à 21 h.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-140225-4044

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 15.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général